

CONFÉRENCE DE PRESSE MARDI 16 MARS 2021 - 10H30
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
POUR LES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES
ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR (DU 22 MARS AU 6 AVRIL)

Cfdt:



PETITE ENTREPRISE NE DOIT PAS RIMER AVEC PETITS DROITS

VOTRE VOIX, NOTRE ACTION

L'enjeu est de taille. Du 22 mars au 6 avril, ce sont près de 5 millions de salariés des très petites entreprises (moins de 11 salariés), d'employés à domicile et d'apprentis âgés de plus de 16 ans qui sont appelés à voter pour les organisations syndicales qui les représenteront pendant les quatre prochaines années. Privés de comité social et économique (CSE), ils sont représentés dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) par des syndicalistes, issus eux-mêmes de petites entreprises. Créées par la loi Rebsamen de 2017, ces commissions constituent des espaces de dialogue social en matière d'emploi, de formation, de santé au travail et d'égalité professionnelle. Elles sont également amenées à traiter de conflits individuels ou collectifs. Ces élections TPE ont aussi vocation à désigner les organisations syndicales les plus à même de représenter ces salariés dans les branches professionnelles pour construire de nouveaux droits et de nouvelles dispositions dans leur métier.

UNE ÉLECTION IMPORTANTE POUR LES SALARIÉS DES TPE À PLUS D'UN TITRE

Après 2012 et 2016, c'est ainsi la troisième fois que les salariés des TPE ont l'occasion de s'exprimer à travers un vote, qui se déroule cette année dans des conditions exceptionnelles. La crise sanitaire a profondément bousculé le monde du travail et n'a pas épargné les salariés des TPE et du particulier employeur. Beaucoup d'entre eux font partie des travailleurs dits de deuxième ligne, ceux qui ont poursuivi leurs missions lors du premier confinement.

Durant toute cette période la CFDT s'est battue pour leur garantir des droits, les protéger et les accompagner. Elle a obtenu que les salariés des entreprises qui font faillite puissent continuer à bénéficier de leur complémentaire santé ; que les travailleurs saisonniers, les salariés à domicile, et les assistantes maternelles soient éligibles aux dispositifs d'activité partielle, ce qui n'était pas le cas auparavant. Elle a aussi obtenu que les travailleurs démissionnaires, dont la promesse d'embauche a été rompue à cause du Covid, bénéficient de l'Assurance chômage...

Cfdt:

CONFÉRENCE DE PRESSE
MARDI 16 MARS 2021 - 10H30

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
POUR LES SALARIÉS
DES PETITES ENTREPRISES
ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR
DU 22 MARS AU 6 AVRIL

2

DES AVANCÉES SPÉCIFIQUES, CONTEXTE EXCEPTIONNEL OU NON

Ces acquis, la CFDT les a obtenus ces derniers mois en martelant à chaque rencontre avec le patronat et les pouvoirs publics la réalité quotidienne de travailleurs parfois oubliés des dispositifs nationaux car trop peu représentés. Elle s'est appuyée pour cela sur la mise en place d'une boîte mail « spécial Covid » ouverte à tous les salariés, y compris ceux qui n'ont pas la chance de bénéficier d'une représentation syndicale dans leur entreprise. Les dizaines de milliers de messages reçus ont ensuite alimenté une foire aux questions (FAQ) disponible et consultable librement sur le site CFDT.fr.

C'est ce même souci de porter la voix des travailleurs des TPE que la CFDT applique dans toutes les négociations de branches professionnelles. Les revendications exprimées par les fédérations ont donné lieu à de véritables avancées ces quatre dernières années. En voici quelques exemples. **Les rémunérations :** un fonds de solidarité exceptionnel a été créé pour combler la baisse de rémunération des salariés des boulangeries placés en activité partielle. Dans le secteur hôtel-café-restaurant,

une aide forfaitaire de 1000€ a été versée par HCR Prévoyance aux parents isolés pour le premier enfant et 300€ par enfant supplémentaire...

La formation : dans le secteur de la coiffure, un certificat de qualification professionnelle « Manager du salon de coiffure » et un brevet de maîtrise coiffure ont été créés ; les perspectives d'évolution des secrétaires médicales se sont améliorées grâce à la mise en place d'emplois d'assistants médicaux ; les salariés de la restauration peuvent bénéficier d'une allocation forfaitaire de 700€ pour l'obtention d'un permis B...

Les conditions de travail : les risques liés à la manipulation de produits chimiques dans les salons de coiffure sont désormais reconnus ; le temps de travail des experts-comptables en forfait jours a été limité à 5 jours en moyenne par semaine et à 23 jours par mois ; dans le commerce de détail, les salariés peuvent bénéficier de congés supplémentaires pour des événements familiaux...

La protection sociale : les salariés des auto-écoles et des garages bénéficient d'une prise en charge par leur employeur de 50% de la complémentaire santé. Dans les hôtels, cafés, restaurants, un Fonds solidaire de protection sociale Covid-19 a été créé : il permet d'exonérer de cotisations salariales des centaines de milliers de travailleurs...

LES REVENDICATIONS CFDT, FRUITS DES RÉALITÉS DU TRAVAIL

Les revendications CFDT pour les élections 2021 sont le reflet de tout le travail de proximité effectué par nos militants auprès des salariés, les premiers concernés, au cours de ces quatre dernières années. Elles se déclinent branche par branche, métier par métier. Quelques exemples.

Pour les secrétaires médicales : la CFDT réclame la prise en charge par l'employeur des frais de garde d'enfants lors des départs en formation.

Dans le secteur de la coiffure : la CFDT demande la mise en place d'une GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) pour favoriser l'évolution professionnelle des salariés par la formation et le développement des compétences, l'aide au reclassement et à la mobilité par une bourse à l'emploi.

Pour la CFDT, **les travailleurs du bâtiment** doivent pouvoir avoir recours au « chômage intempéries » lors des périodes de canicule.

Les troubles musculosquelettiques représentent 97% des maladies professionnelles **des boulangers** : la CFDT met la prévention au cœur de ses priorités.

Dans la branche des garages et des auto-écoles : la CFDT exige des garanties sur la pénibilité avec des critères plus nombreux, et l'acquisition de points supplémentaires pour un départ en retraite anticipé.

Pour les salariés des hôtels, cafés et restaurants, la CFDT demande l'attribution d'un treizième mois et des compensations financières, ou du temps de repos, pour le travail du dimanche ou de nuit.

Pour les salariés du particulier employeur, la CFDT revendique l'accès à la médecine du travail.

Cfdt:

CONFÉRENCE DE PRESSE
MARDI 16 MARS 2021 - 10H30

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
POUR LES SALARIÉS
DES PETITES ENTREPRISES
ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR
DU 22 MARS AU 6 AVRIL

3

UN RÉSEAU CFDT AU SERVICE DE SALARIÉS SOUVENT ISOLÉS

La CFDT met son réseau de militants et de mandatés au service des salariés des TPE. Près de 2000 conseillers du salarié sont disponibles pour assister les travailleurs lors d'un entretien préalable à un licenciement ou pour négocier une rupture conventionnelle. Mandatés par la CFDT sous la responsabilité de la Direccte, ils peuvent intervenir dans toutes les entreprises de moins de 11 salariés qui ne disposent pas de représentants du personnel.

D'autres mandatés CFDT sont présents sur tout le territoire français, en métropole et en Outre-mer, dans les caisses de protection sociale, à Pôle emploi, dans les instances de la formation professionnelle et des spécialistes du logement ; soit près de 5 000 militants disponibles pour renseigner, orienter, accompagner les travailleurs dans leurs démarches.

Grâce à son maillage territorial, des boutiques CFDT, éphémères ou permanentes, fleurissent dans plusieurs villes de la métropole. La plus ancienne, celle de Tours, a pignon sur rue depuis juin 2018. Avant le premier confinement, elle avait déjà accueilli plus de 3500 salariés, preuve de son attrait et de son utilité. Une petite dernière vient tout juste d'ouvrir ses portes pour un mois à Guingamp. Dans les locaux de toutes les unions départementales CFDT, des permanences juridiques sont organisées. Des unions territoriales TPE sont également mises en place actuellement dans chaque région : des lieux où les salariés des TPE peuvent se retrouver et partager leurs difficultés et leurs réalités professionnelles. C'est le cas, par exemple, en Bretagne, en Auvergne Rhône-Alpes ou en Centre Val de Loire. Ces lieux spécialement dédiés aux salariés de petites structures ont pour objectif de faciliter l'animation du réseau CFDT au sein des commissions paritaires régionales (CPR) et des autres commissions de branches.

La CFDT met également son expertise à disposition de ses adhérents TPE par le biais de son service d'accueil téléphonique: **Réponses à la carte**. Qu'il s'agisse d'une problématique professionnelle (contrat de travail, congés, rémunérations, droits à la formation, à la retraite, etc.) - ou d'ordre privé (logement, surendettement, divorce, etc.) - Réponses à la carte répond en direct ou les oriente vers le réseau militant qui saura leur répondre.

QUELQUES DONNÉES SUR LES ÉLECTIONS TPE 2021

126 candidats en métropole et Outre-mer

80 femmes

46 hommes

1/3 des candidats sont issus du champ de la Fédération des Services : assistants et assistantes maternelles, salariés du particulier employeur, coiffeurs, coiffeuses, jardiniers, jardinières, laveurs et laveuses de vitre, caissiers et caissières, vendeurs et vendeuses en optique, fleuristes, cuisiniers, cuisinières ou commis de cuisine, serveurs, serveuses, etc.

Les candidats des autres champs professionnels sont issus des métiers suivants :

- Fédération générale de l'agroalimentaire : boucher, bouchère, pâtissier, pâtissière.
- Fédération santé-sociaux : assistant et assistante dentaire, secrétaire médical-e, préparateur et préparatrice en pharmacie.
- Fédération Conseil, Communication, Culture (F3C) : comptable, ouvrier et ouvrière en imprimerie, animateur et animatrice cirque.
- Fédération nationale construction bois : menuisier, menuisière, peintre, chauffagiste.
- Fédération générale transport environnement : ambulancier, ambulancière, chauffeur, chauffeuse.
- Fédération générale de la métallurgie : carrossier, carrossière, contrôleur et contrôlease technique automobile.

Cfdt:

CONFÉRENCE DE PRESSE
MARDI 16 MARS 2021 - 10H30

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
POUR LES SALARIÉS
DES PETITES ENTREPRISES
ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR
DU 22 MARS AU 6 AVRIL

4

QUATRE TÉMOIGNAGES

- Stéphanie Auneau, réceptionniste dans un hôtel, Sainte-Hermine (85).
- Christophe Destaing, comptable dans une agence immobilière, Montpellier (34).
- Mélanie Lemaire, assistante maternelle, Tours (37).
- Marylin Paruta, directrice adjointe d'un magasin d'optique lunetterie, la Martinique (972).

SERVICE DE PRESSE

Tél : 01 42 03 80 12

presse@cfdt.fr

ANNEXES

- [Tract « Comment voter aux élections TPE 2021 »](#)
- [Tract « Salariés du particulier employeur : assistantes maternelles, jardiniers, assistants de vie, etc.»](#)
- [Tract « Salariés en commerce de détail »](#)
- [Tract « Salariés dans les hôtels, cafés et restaurants »](#)
- [Tract « Salariés dans le bâtiment et des travaux publics »](#)
- [Tract « Salariés dans un cabinet comptable ou une étude »](#)
- [Tract « Salariés en boulangerie et pâtisserie artisanales »](#)
- [Tract « Secrétaires de cabinet médical »](#)
- [Tract « Salariés de la coiffure »](#)
- [Tract « Préparateurs en pharmacie et pharmaciens adjoints »](#)
- [Tract « Salariés des services automobiles »](#)

Cfdt:

CONFÉRENCE DE PRESSE
MARDI 16 MARS 2021 - 10H30

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
POUR LES SALARIÉS
DES PETITES ENTREPRISES
ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR
DU 22 MARS AU 6 AVRIL